

**SNU  
ipp**

85

# BULLETIN P

Supplément 1 au bulletin numéro 113 - Novembre / Décembre 2009



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 18 janvier 2010

## Spécial projet d'école 2010-2014

Prendre du temps, c'est mieux comprendre pour mieux agir ! Lisez !

**Le SNUipp**  
85 vous présente ses meilleures vœux pour 2010 !



### Un projet d'école pour quoi faire ?

Quand les projets d'école ont été instaurés en 1989, l'élève était au centre du système éducatif. La mise en place des cycles impliquait une mise en cohérence des objectifs à atteindre, non pas au niveau d'une classe mais au niveau de l'école.

La « proposition » qui nous est faite aujourd'hui s'apparente à une manipulation. Alors que la politique éducative actuelle est très contestée par la profession, il est demandé au travers du projet d'école de valider cette politique. Quelle marge de manœuvre pour l'équipe enseignante ? Ce n'est d'ailleurs pas le conseil d'école qui valide le projet mais l'IEN qui vérifie la **conformité**.

« *La conformité est l'état de ce qui présente un accord complet, une adaptation totale. La conformité est un terme employé en droit et en gestion de la qualité.* » Cette définition donnée par Wikipédia correspond bien à ce qui nous est demandé.

Cependant, il ne faut pas que l'institution prenne ses rêves pour des réalités. Le SNUipp et les enseignants ne sont pas en accord avec la politique éducative du gouvernement : suppression des postes, fragilisation de l'école maternelle, abandon de la formation, responsabilité de l'échec aux seuls personnels et/ou aux familles. Si la recherche de qualité occupe tous nos esprits, elle n'est pas à confondre avec la question du mérite qui fera demain une partie de notre rémunération. D'ailleurs ce mérite ne s'apparentera-t-il pas une certaine expression de zèle envers son IEN ?

Alors un projet d'école pour quoi ?

1. Valider des objectifs définis par l'institution et non par l'équipe enseignante ?
2. Porter la responsabilité d'une politique qui tourne le dos à l'Éducation ?
3. Satisfaire l'institution en se cachant derrière son petit doigt ?

Le SNUipp 85 vous propose donc dans ce bulletin son analyse au travers d'un courrier transmis à l'I.A., ses revendications et des consignes départementales afin que le projet d'école soit source de vie et non un outil administratif et statistique supplémentaire.

### Sommaire

- Courrier à l'I.A. p. 2 et 5
- Bulletin d'adhésion p. 3 et 4
- Consignes syndicales p. 6

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 85.*

*Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 85.*





# Courrier adressé à l'IA et aux IEN

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par circulaire du 10 décembre vous invitez les équipes enseignantes à élaborer le projet d'école 2010-2014. Nous souhaitons à ce sujet vous apporter notre analyse.

Le projet d'école, instauré par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, s'imposait par la mise en place de la politique des cycles : prendre en compte l'enfant tel qu'il est, assurer dans les meilleures conditions la continuité de ses apprentissages, permettre aux enseignants de travailler en équipe... L'enfant était au centre du système éducatif.

Chaque projet se définissait école par école et les enjeux étaient de trois ordres :

1. Pédagogique

2. Éducatif

3. Institutionnel.

## L'aspect pédagogique

Il visait une meilleure réussite scolaire grâce à une pédagogie efficace et active en travaillant dans un cadre interdisciplinaire où le savoir-faire devait prendre une place plus large. Nous sommes maintenant essentiellement dans "l'acquisition des fondamentaux français et mathématiques". Ainsi, nous nous retrouvons avec des pages de statistiques à renseigner centrés sur des indicateurs relevant du constat des résultats des élèves (indicateurs de résultats, évaluations nationales, indicateurs centrés sur les enseignements, indicateurs centrés sur la réussite scolaire, indicateurs centrés sur l'aide aux élèves, dispositifs d'aides...). Cependant, les indicateurs socioculturels et économiques sont laissés de côté. L'État n'est-il pas en train d'évacuer toutes ses responsabilités ? Tout ne peut pas être porté par l'École. Nous savons tous combien les facteurs socioculturels et économiques pèsent sur la réussite des élèves : "*Dès l'entrée en CP, la catégorie socioprofessionnelle des parents est le facteur le plus discriminant pour les avantages des enfants*" écrit Bernard SEILLIER dans son rapport déposé au Sénat en juillet 2008.

L'enseignant se retrouve seul à devoir répondre à un maelstrom de statistiques plus culpabilisantes les unes que les autres. Quels sont les outils et moyens donnés aux équipes enseignantes pour répondre au déficit partagé d'une amélioration des résultats scolaires ? L'enseignant est écrasé par des injonctions (ne plus faire redoubler, individualiser les parcours, évaluer chaque compétence dans le cadre du socle commun, résoudre toutes les difficultés des élèves...) pour lesquelles il n'a pas les leviers suffisants pour répondre (formation, conditions d'enseignement). Alors qu'il faudrait agir sur les pratiques pédagogiques, l'institution baisse le rideau, n'apporte plus les formations nécessaires et renvoie sur les enseignants et sur les parents la responsabilité de l'échec de l'enfant. Alors qu'il faudrait repenser le fonctionnement des écoles, petits groupes de travail, rythmes scolaires adaptés, décloisonnements, plus de maîtres que de classes, aides apportées par des enseignants spécialisés, temps de concertation, accueil des plus petits (moins de trois ans y compris) dans de meilleures conditions, rencontres régulières avec les familles... l'État gère les postes en fonction de moyens budgétaires définis dans un cadre idéologique (suppression d'un fonctionnaire sur deux) et non en fonction des besoins de notre société. Pourtant, dans le même rapport sénatorial, il est écrit : "*Enfin, si la question des moyens doit être soulevée dans l'éducation nationale, c'est bien dans l'enseignement primaire. Les recherches de M. Thomas Piketty ont en effet montré « qu'une réduction de la taille des classes à 17 élèves en CP et CE1 (au lieu de 22 actuellement) permettrait de réduire de près de 45 % l'inégalité en mathématiques à l'entrée en CE2 entre écoles ZEP et hors ZEP.*"

Les équipes enseignantes sont écrasées par la gestion de la classe, le rythme infernal de la journée, la gestion de multiples éléments, des dossiers toujours plus nombreux, une institution oppressante, le sentiment d'être abandonnées.

Votre circulaire renvoie à chaque échelon du système éducatif les responsabilités de chacun. Le niveau départemental est totalement vaporisé. Tout repose sur les écoles. La formation serait même de la responsabilité des circonscriptions. Peut-on considérer une conférence pédagogique comme un temps de formation ? Les conseillers pédagogiques peuvent-ils encore agir auprès des enseignants ? En ont-ils encore le temps ?

## L'aspect éducatif

Il devait considérer l'enfant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école en multipliant les rencontres avec les familles et en articulant les activités scolaires, post et périscolaires.

# J'adhère au SNUipp-FSU



Je me syndique au SNUipp de Vendée

2009-2010

**SNUipp 85**

Cité des Forges B.P.  
Bât. A Esc. E  
85001 LA ROCHE SUR YON  
Tél : 02.51.62.03.14.  
Fax : 02.51.05.56.80.  
E-mail : snu85@snuipp.fr  
Site : http://85.snuipp.fr

Notre force, c'est d'être ensemble

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :		Nom de jeune fille :	Prénom :	Date de sortie IUFM :																								
Date de naissance : ..... / ..... / 19.....		Adresse : .....																										
Téléphone(s) : / / / / / / / /		Code postal : ..... Commune : .....																										
Établissement : .....		E-mail (à remplir absolument pour être destinataire d'informations qui te seront adressées personnellement) : .....																										
<b>■ Situation administrative :</b> <input type="checkbox"/> instituteur <input type="checkbox"/> PE échelon : .... <input type="checkbox"/> PE HC <input type="checkbox"/> CLD/CLM <input type="checkbox"/> temps complet <input type="checkbox"/> temps partiel : ..... % <input type="checkbox"/> détaché(e) <input type="checkbox"/> disponibilité <input type="checkbox"/> congé parental <input type="checkbox"/> congé formation <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> PE1 <input type="checkbox"/> PE2 <input type="checkbox"/> liste complémentaire																												
<b>■ Poste :</b> <table> <tr> <td><input type="checkbox"/> directeur mat. de .... classes</td> <td><input type="checkbox"/> BD</td> <td><input type="checkbox"/> ZIL</td> <td><input type="checkbox"/> A.E./AVS/EVS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> directeur élém. de .... classes</td> <td><input type="checkbox"/> CLIS ou autre ens. spécialisé</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> adjoint mat.</td> <td><input type="checkbox"/> psychologue</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> adjoint élém.</td> <td><input type="checkbox"/> adj. étab. Spécialisé</td> <td><input type="checkbox"/> dir. étab. Spécialisé</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> PEIMF</td> <td><input type="checkbox"/> CPAIEN</td> <td colspan="2"><input type="checkbox"/> PEGC</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> adj. SEGPA</td> <td><input type="checkbox"/> Dir. SEGPA</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					<input type="checkbox"/> directeur mat. de .... classes	<input type="checkbox"/> BD	<input type="checkbox"/> ZIL	<input type="checkbox"/> A.E./AVS/EVS	<input type="checkbox"/> directeur élém. de .... classes	<input type="checkbox"/> CLIS ou autre ens. spécialisé			<input type="checkbox"/> adjoint mat.	<input type="checkbox"/> psychologue			<input type="checkbox"/> adjoint élém.	<input type="checkbox"/> adj. étab. Spécialisé	<input type="checkbox"/> dir. étab. Spécialisé		<input type="checkbox"/> PEIMF	<input type="checkbox"/> CPAIEN	<input type="checkbox"/> PEGC		<input type="checkbox"/> adj. SEGPA	<input type="checkbox"/> Dir. SEGPA		
<input type="checkbox"/> directeur mat. de .... classes	<input type="checkbox"/> BD	<input type="checkbox"/> ZIL	<input type="checkbox"/> A.E./AVS/EVS																									
<input type="checkbox"/> directeur élém. de .... classes	<input type="checkbox"/> CLIS ou autre ens. spécialisé																											
<input type="checkbox"/> adjoint mat.	<input type="checkbox"/> psychologue																											
<input type="checkbox"/> adjoint élém.	<input type="checkbox"/> adj. étab. Spécialisé	<input type="checkbox"/> dir. étab. Spécialisé																										
<input type="checkbox"/> PEIMF	<input type="checkbox"/> CPAIEN	<input type="checkbox"/> PEGC																										
<input type="checkbox"/> adj. SEGPA	<input type="checkbox"/> Dir. SEGPA																											

TABLEAU DE COTISATIONS  
en euros  
(pour 2009-2010)

<b>Échelons</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>3<sup>e</sup></b>	<b>4<sup>e</sup></b>	<b>5<sup>e</sup></b>	<b>6<sup>e</sup></b>	<b>7<sup>e</sup></b>	<b>8<sup>e</sup></b>	<b>9<sup>e</sup></b>	<b>10<sup>e</sup></b>	<b>11<sup>e</sup></b>
Instituteur					112,5	115	117,5	123,5	130	138	151,5
Coût réel					38	39	40	42	44	47	51,5
P.E.	102,5	110,5	116	122,5	129	137,5	146	156,5	167	180	194
Coût réel	35	37,5	39,5	41,5	44	46,5	49,5	53	57	61	66
P.E. hors-classe	145,5	165	177	189	204,5	218	230,5				
Coût réel	49,5	56	60	64	69,5	74	78,5				
PEGC						122	127,5	135	142	150,5	159
Coût réel						41,5	43,5	46	48	51	54
PEGC hors-classe	134,5	141,5	150	158,5	180	194					
Coût réel	45,5	48	51	54	61	66					
PEGC classe excep.	180	195,5	204,5	218	230,5						
Coût réel	61	66,5	69,5	74	78,5						
Temps partiels : au prorata	PE1, disponibilité, congé parental : gratuit			AE/AVS/EVS : 50							
Complément à ajouter à la cotisation de base :	Direction 2 à 4 cl : + 7 €		Direction 5 à 9 cl : + 11 €		Direction 10 et plus : + 14 €		Clis et spécialisé : + 8 €		Dir. SEGPA : + 14,5 €	Dir. EREA : + 35,5 €	

Pour calculer sa cotisation, il faut multiplier son indice par 0€295. La cotisation est donc proportionnelle au revenu indiciaire. Pour des raisons de commodité, des arrondis sont effectués.

Pension	< 1250 €	1250 à 1450 €	1450 à 1600 €	1600 à 1700 €	1700 à 1850 €	1850 à 2000 €	> 2000 €
Cotisation	<b>82,5</b>	<b>90</b>	<b>97,50</b>	<b>105</b>	<b>112,5</b>	<b>120</b>	<b>127,50</b>
Coût réel	28	30,50	33	35,5	38	41	43,5

SNUipp 85

IMPORTANT : 66 % de votre cotisation syndicale sont déductibles du montant de vos impôts



# Année scolaire 2009-2010



## Modalités de paiement

### ● Règlement par chèque

Adresser ce bulletin à votre section avec le chèque à l'ordre du **SNUipp 85  
SNUipp 85, Cité des Forges B.P. 01 Bât. A Esc. E 85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX**

### ● Règlement par prélèvement automatique :

Adresser ce bulletin à la section, en complétant l'autorisation de prélèvement ci-dessous et en joignant impérativement un RIB ou RIP.

Ce règlement s'effectue entre deux et six mensualités de préférence.

Pour toute situation particulière, ne pas hésiter à nous contacter au 02.51.62.03.14.

N° National d'émetteur <b>406678</b>	<i>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à préléver sur ce dernier, si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.</i>		
NOM, PRÉNOM, ET ADRESSE DU DÉBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  <b>CMO pour le SNUipp 85 Cité des Forges B.P. 01 85001 LA ROCHE S/ YON</b>	
COMPTE À DÉBITER		Nom et adresse de l'Établissement teneur du compte à débiter	
Codes Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
Date & Signature : _____		<i>Cet imprimé doit être obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB)</i>	

*Le prélèvement automatique de votre cotisation sera reconduit chaque année, sauf avis contraire écrit de votre part. Si vous ne souhaitez pas la reconduction automatique, cochez la case ci-après.*

**Nombre de prélèvements souhaités : .....**

**Montant total de la cotisation : .....€.....**

### **Le vrai coût de votre cotisation au SNUipp 85...**

Votre cotisation syndicale bénéficie d'une réduction fiscale de 66 %

- De fait, votre cotisation syndicale ne vous revient réellement qu'à 34 % du montant indiqué.
- Ainsi, pour être très concret, la cotisation syndicale d'un enseignant au 9<sup>e</sup> échelon (PE) ne coûtera que 5,70 euros par mois (sur 10 prélèvements) !

Page précédente, vous trouverez les tableaux de cotisations vous permettant de connaître le **coût réel** de votre adhésion. N'hésitez à prendre contact avec nous pour de plus amples informations.



# Courrier adressé à l'I'A et aux IEN

Le projet d'école aborde effectivement à plusieurs reprises l'implication des partenaires. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas nommés. S'agit-il des familles, des associations, des communes, des services sociaux ? L'École et ses enseignants sont perçus comme des quémandeurs, toujours à la recherche de fonds pour agir. Sur qui pouvons-nous concrètement compter ? Les associations ? Elles font ce qu'elles peuvent avec les bénévoles dont elles disposent. Les communes ? Toujours plus sollicitées pour répondre aux besoins de l'ensemble de leur population, elles disposent de moins en moins de marges. Les familles ? Même si la réussite de leurs enfants leur est primordiale, elles sont malmenées. Les services sociaux ? Leur activité n'a rarement été aussi importante et leurs moyens d'actions aussi limités.

L'École ne dispose réellement pas de partenaires pouvant apporter des réponses en profondeur. Seule une volonté nationale pourrait modifier la donne, elle n'existe pas à ce jour. Pour exemple, la suppression des crédits pédagogiques...

## L'aspect institutionnel

Favoriser le travail en équipe et recenser les besoins en formation dont aura besoin l'équipe pour mener le projet sont les points essentiels de cet aspect. Nous ferons là aussi les mêmes constats...

Pour en finir, j'aborderai les questions d'élaboration du projet et sa validation.

- Vous proposez aux équipes d'élaborer le projet sur les deux demi-journées de "solidarité" comme cela est proposé au B.O. du 24 novembre 2005. Ce temps reste totalement insuffisant pour un projet qui doit "*traduire la hauteur et la qualité de [notre] engagement et de [nos] ambitions pédagogiques et éducatives au service de la réussite de tous les élèves*". Certaines écoles ont effectué deux journées de prérentrée ou ont d'ores et déjà utilisé ce temps pour d'autres travaux. Nous vous demandons de faire valoir le temps nécessaires en banalisaient le mercredi 12 mai.
- La circulaire du 15 février 1990 précise que le projet est adopté par le Conseil d'École puis approuvé par l'Inspecteur d'Académie. Maintenant, c'est l'IEN qui vérifie la "conformité" (Définition du Larousse : "*Qui correspond exactement à la norme*"). Parce que chaque école est unique, chaque projet d'école est unique. Aucune norme ne peut être établie sauf à penser que le contenu des projets échappe globalement aux équipes enseignantes. Nous le pensons. Tout est ficelé d'avance. Vous nous demandez de valider ce qui est très largement rejeté par les enseignants : nouveaux programmes, organisation de l'école et plus particulièrement ce que vous appelez les dispositifs d'aides (aide personnalisée, stages...). Nous invitons les équipes enseignantes à faire valider le projet par leur conseil d'école sur la base des objectifs répondant à leur analyse et en faisant valoir les besoins nécessaires pour la réussite de leurs élèves (nombre d'élèves par classe, formation, accueil en maternelle, besoin de personnels...).

Pour le SNUipp, le projet d'école devrait un élément fédérateur d'une équipe, un temps de réflexion nécessaire et de mise en projection des actions futures. Cependant, la réalité de la situation des écoles nous amène à vous dire que le travail que vous demandez se fera sans conviction, sans enthousiasme. L'institution peut-elle se satisfaire de dossiers supplémentaires qui resteront dans les archives et qui permettront de satisfaire le besoin de statistiques ?

Le SNUipp sera toujours partenaire de politiques ambitieuses. Nous sommes bien trop loin du compte.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à notre courrier, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Pour le SNUipp 85, les co-secrétaires**

**Jean-Jacques BOBIN**

**Pierre CAMINADE**

**Karine ROUSSEAU**

**Directeur de la publication :**  
**Jean-Jacques BOBIN**  
**Prix : 1 €**

**BI-MESTRIEL ISSN : 1251-3504**  
**CPPAP /0710S07404**  
**Imprimé au SNUipp 85**  
**Cité des Forges Bat. A Esc. E B.P. 01**  
**85001 La Roche Sur Yon**  
**Tél. 02.51.62.03.14**  
**Fax : 02.51.05.56.80**  
**E.mail : snu85@snuipp.fr**  
**Site : http://85.snuipp.fr**

## Le SNUipp 85 appelle les enseignants des écoles à :

- Faire le « tri sélectif » des indicateurs des pages 3 à 6 du dossier du Projet d'école, en ne retenant que ceux révélateurs pour l'école.
- Intégrer le contexte socio-économique de la commune ou du secteur afin que ces éléments entrent en compte dans l'analyse des résultats des élèves.
- Transmettre au SNUipp 85 une copie de la page 10 portant sur les besoins de formation. Nous en ferons un recensement pour porter les besoins des équipes lors des différentes réunions (CAPD, Conseil départemental de formation...).
- Soumettre d'abord le projet au Conseil d'école qui doit l'adopter (circulaire ministérielle n° 90-039 du 15/02/1990) et non simplement donner un avis comme demandé par l'IA.

Circulaire du 15/02/1990, fixant les modalités et procédures liées à l'élaboration d'un projet d'école	Contenu et demandes départementales pour l'élaboration d'un projet d'école pour les années 2010/2014
<p>« Aussi est-il recommandé de choisir les données à étudier, les aspects à analyser, afin d'éviter l'accumulation de données chiffrées statistiques et l'organisation d'enquêtes ambitieuses difficiles à maîtriser.</p> <p>L'analyse, étape préliminaire indispensable, n'étant pas sa propre fin... »</p>	Indicateurs de pilotage, de résultats, synthèse des résultats aux évaluations nationales, dispositifs d'aide mis en place dans l'école.
<p>« La réorganisation du réseau d'aide aux élèves en difficulté doit faciliter la mise en place, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, des actions d'aide particulières de correction ou de prévention... »</p>	Pas de référence explicite, hormis le nombre d'élèves pris en charge, à la place des membres du RASED dans l'élaboration et la conduite du projet d'école.
<p>« Le projet d'école ne peut se réaliser pleinement que s'il est placé dans son environnement socioculturel et économique, englobant également les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'école et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école. »</p>	Quid des indicateurs socioculturels et économiques ?
<p>« ... seront intégrés comme éléments d'un projet conçu globalement et pas seulement juxtaposés ou énumérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions de soutien,</li> <li>• Les projets d'action éducative,</li> <li>• Les actions d'innovation pédagogique,</li> <li>• Les activités culturelles,</li> <li>• Les classes de découverte,</li> <li>• L'apprentissage des langues,</li> </ul> <p>... »</p>	Plus de références aux classes de découverte ou à l'intervention de personnes non enseignantes dans les établissements.
<p>« ... les équipes doivent se doter d'outils d'évaluation propres pour adapter le projet en cours de réalisation. »</p>	Pilotage par l'analyse des résultats aux évaluations nationales.
<p>« Le projet est adressé à l'inspecteur départemental de la circonscription, qui exprime un avis de conformité avec le cadre national des programmes et instructions... </p> <p>Le projet d'école, adopté par le conseil d'école, est transmis par voie hiérarchique à l'inspecteur d'académie qui prononce l'acceptation des dispositions énoncées... »</p>	« Présentation au Conseil d'école de fin d'année, pour avis »